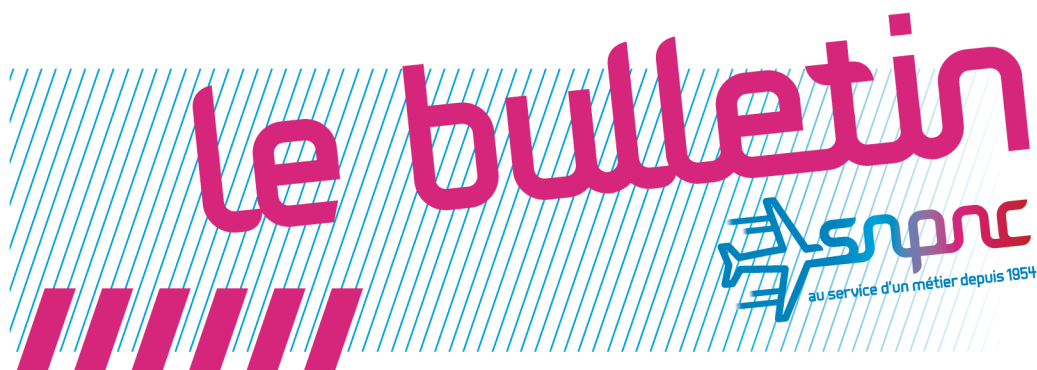


Syndicat National
du Personnel Navigant
de Cabine

Le Dôme – BAT 1
1, rue de la Haye — BP 18939
95732 ROISSY CDG CEDEX

snpnc@snpnc.org
01 49 19 58 18



////////////////////

À TOUS PNC Transavia// BS.12-11-067-TO

////////////////////////////////////

VOYAGE EN TERRE INCONNUE

Mardi 13 novembre 2012, avait lieu à la demande de vos délégués SNPNC TO une réunion au sein d'AIR FRANCE entre les représentants SNPNC nationaux (PNC AF) et Mr MIE, DRH du personnel Sol AF et Mr BARGETON, DRH du PNC AF. Cet entretien, nous a permis d'apprendre que seuls 109 Personnels Sol sont actuellement titulaires du CFS (source Air France).

Air France ne sait pas, à cette heure, combien de personnels sol pourraient être intéressés par le plan de départ volontaire (P.D.V) proposé. Le passage de PS AF à PNC TO est une solution envisagée pour réduire un peu plus leur sureffectif. Mais combien souhaiteraient prendre « l'option » transfert vers TO en tant que PNC ?

Ces personnels viendraient en « détachement » au sein de notre Compagnie. Compte tenu des perspectives économiques et de l'absence de visibilité sur les besoins futurs en PNC au sein d'AF, ce détachement, à la différence de celui des PNT AF, serait à durée **INDETERMINEE**. Leur retour à Air France sera possible dès que la situation le permettra.

Les délégués SNPNC ont aussi soulevé le problème des facilités de transport puisque les PS AF venant chez TO garderaient le bénéfice de leurs R1. Or, à TO nous n'avons toujours pas ces mêmes facilités. Le SNPNC a donc demandé l'équité dans le groupe. Il serait fâcheux qu'une nouvelle inégalité apparaisse dans l'entreprise.

Et si l'ouverture de TO à des personnels AF profitait enfin à toute la compagnie?... En épongeant, un peu, le sureffectif de notre maison mère aurions-nous gagné notre titre de noblesse?

C'était notre dernier point de discussion car le 1^{er} et le plus important des sujets était l'inquiétude des CDS à TO. Le SNPNC a rappelé le grand nombre de contrats précaires présents depuis 2008. Les délégués ont insisté sur le nombre tout aussi important de personnes ayant effectué au moins 3 saisons été et cumulant entre 500 et 800 jours de présence. Satisfaisant à toutes les conditions pour revenir de saison en saison, ***nous estimons qu'ils ont gagné leur « billet » pour la titularisation.***

Mercredi 15 novembre 2012 à 9h00 les directions AF/TO se sont rencontrées. A 11h00, nous avions rendez-vous avec notre Direction pour être informés des premières pistes retenues par les deux directions.

Comme il nous avait été répété de la réunion entre nos représentants nationaux SNPNC et la Direction AF, nous nous attendions à ce que Transavia impose ses conditions mais nous n'avons pas eu cette impression. Certes les futurs PNC TO venus d'Air France auront une période d'essai mais nous ne doutons pas de leur réussite. Après tout, nous n'imaginons pas AF reprendre ses personnels alors qu'elle souhaite réduire sa masse salariale.

Mais ce qui nous a le plus étonné c'est que Transavia accepte non pas une arrivée étalée sur trois ans mais une répartition en faveur d'AF :

- 2013 : 60% AF et 40% TO
- 2014 : 40% AF et 60% TO
- 2015 : 50% AF et 50% TO

Sur les conseils de Monsieur Bardon, nous ne dirons pas que la Direction n'a pas défendu le PNC CDD. C'est vrai, une intégration en majorité AF la première année, c'est une sacrée défense du PNC TO...

Quant au sujet des R1, il semblerait que « ce ne soit pas un problème pour les PNC TO », toujours selon Monsieur Bardon. Une même population, un même métier mais encore des inégalités !

Pour nous, la position de nos dirigeants est claire : ***il faut penser Groupe.***

Oui nous sommes d'accord, malheureusement, ***c'est toujours dans le même sens !***

Imaginons un instant que demain, Transavia se retrouve dans la situation d'Air France, en sureffectif. La réciprocité existerait-elle ? Nous, PNC, bénéficierions-nous d'un « détachement » ?

La prochaine réunion entre AF et TO se tiendra le 28 novembre. D'ici là, dans quelle mesure la Direction écoutera-t-elle enfin les conseils de vos délégués pour une intégration réussie de nos futurs collègues ?

Dans cette démarche, nous avons envoyé un courrier à notre Direction appelant au recours des Organisations Professionnelles pour la rédaction d'un accord entre AF et TO pour une équité d'intégration des personnels Air France et des titularisations de nos CDS !

Nous espérons vivement que la Direction ne restera pas sourde à notre main tendue. C'est bien le SNPL qui rédige et négocie le détachement des PNT AF dans notre Entreprise.

ENSEMBLE, PENSER ET DEFENDRE NOTRE METIER !
J'ADHÈRE en 1mn sur www.snpnc.org ou je remplis le coupon.

NOM : _____

PRÉNOM : _____

COMPAGNIE : _____

E-MAIL : _____

TELEPHONE : _____

☐ HOT / STW

☐ c/c